



VI^e CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE DE L'OMC

Les enjeux de Hongkong

Tous les deux ans, l'OMC tient une conférence ministérielle. Celle de Seattle, en 1999, devait ouvrir le cycle de négociation dit du millénaire (*Millenium Round*). Son ambition était une accélération et une amplification extrêmes du processus de mondialisation libérale au nom du « développement ». Elle échoua, mais, en 2001, poursuivant cette ambition, la IV^e Conférence de l'OMC, tenue au Qatar, ouvrit le cycle portant le nom de sa capitale, Doha. Celui-ci devait s'achever fin 2004, à l'occasion d'une conférence extraordinaire. Mais l'échec de la conférence de Cancun, en 2003, conduisit à reporter d'un an cette échéance. Le cycle de Doha devrait théoriquement se conclure à Hongkong, lors de la VI^e Conférence ministérielle qui se tiendra du 13 au 18 décembre 2005.

L'échec de Cancun avait résulté, pour l'essentiel, d'un désaccord sur deux dossiers : l'agriculture et les 4 questions dites « de Singapour » :

- l'investissement
- les marchés publics
- les politiques de la concurrence
- la facilitation des échanges

Ces quatre « questions » auraient étendu les compétences de l'OMC au moyen d'accords « horizontaux », c'est-à-dire couvrant l'ensemble des secteurs économiques. Suite à l'échec de Cancun, les trois premières ont été abandonnées, au moins pour la durée du cycle de Doha. Seule la dernière, la facilitation des échanges (portant notamment sur les formalités administratives et les contrôles douaniers aux frontières), est à l'ordre du jour de la conférence de Hongkong. Quant au dossier agricole, il demeure la source principale de désaccord. D'autres difficultés se présentent : les négociations de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) patinent ; un désaccord persiste sur l'accès au marché des produits non agricoles ; l'intégration de la Chine dans le commerce mondial provoque une puissante onde de choc.

Nous sommes sur la dernière ligne droite avant la sixième conférence et les négociations s'intensifient pour tenter d'en assurer le succès. L'OMC s'efforcera de résoudre les questions les plus épineuses avant Hongkong, évitant ainsi les feux des projecteurs et la pression populaire qui ont contribué aux blocages de Seattle et de Cancun. D'ici décembre sont organisées à Genève (siège de l'OMC) deux réunions du Conseil général durant lesquelles d'importantes décisions devraient se prendre pour tous les secteurs, notamment sur les questions des services et de l'accès aux

marchés des produits non agricoles. La première a eu lieu les 27 et 28 juillet ; la seconde, du 17 au 20 octobre en vue de « débloquer » tout ce qui peut l'être avant Hongkong.

En outre, pour faire avancer les dossiers, des « mini-ministérielles » (réunions informelles d'Etats en nombre restreint) se tiendront jusqu'en décembre. Y participent les gouvernements du G7 et de quelques pays du Sud « prometteurs » en matière de libéralisation commerciale.

L'état des négociations

Agriculture

Le Conseil général de l'OMC de fin juillet était censé arriver à des « premières approximations » de ce que serait un accord éventuel sur l'agriculture. Le président de la Commission sur l'agriculture de l'OMC, Tim Groser, a déclaré qu'il est vraisemblable que ces « premières approximations » ne contiendront pas de formule précise de réduction des droits de douane. Vraisemblablement les questions les plus controversées ne seront pas résolues d'ici la conférence ministérielle et les « approximations » de juillet 2005 ressembleront à une version étendue d'un accord cadre déjà conclu fin juillet 2004. Elles incluront le rapprochement des points de vue des membres dans les domaines des subventions internes, des subventions à l'exportation et de l'accès au marché. Les autres problèmes, tels que l'extension des indications géographiques au delà des vins et spiritueux, n'étaient pas à l'ordre du jour de juillet, dans la mesure où les points de vue n'ont pas encore commencé à converger.

La conférence de Hongkong se tiendra peu avant la fin de la présidence britannique de l'UE. Tony Blair est un opposant déterminé à la politique agricole commune (PAC) de l'Union européenne. Vu le faible poids de l'agriculture dans le PIB de l'UE (2 %), la possibilité existe que l'Union européenne cède aux demandes d'ouverture de son marché exprimées par les puissances exportatrices du Sud (Brésil, Argentine, Australie, en contrepartie d'un déblocage de l'ensemble du programme de Doha favorable aux entreprises transnationales européennes.

Attac est opposée à la PAC, en particulier pour ses subventions aux exportations, mais n'est pas pour autant favorable au primat du marché mondial dans le domaine agricole. Au contraire, l'association défend le droit des pays et des régions du monde à assurer leur souveraineté et leur sécurité alimentaires, et le droit à protéger l'agriculture paysanne.

VI^e CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE DE L'OMC

Les enjeux de Hongkong

Accès au marché des produits non agricoles

La négociation sur la réduction des droits de douane doit, elle aussi, lors du Conseil général de fin juillet, parvenir aux « premières approximations » d'un accord final sur l'Accès au marché des produits non agricoles (NAMA¹).

Les 21 pays de l'APEC (Forum économique Asie-Pacifique) se sont mis d'accord, le 3 juin, sur une réduction des droits de douane d'autant plus importante que ceux-ci sont élevés. Cette position est favorable aux pays développés, qui pratiquent des droits de douanes beaucoup moins élevés que ceux des pays en développement (PED). Qui plus est, l'industrie des pays développés nécessite beaucoup moins de protection que celle, naissante ou balbutiante, de nombre de PED.

Le secrétariat de l'OMC, l'UE et les Etats-Unis sont particulièrement attentifs aux positions de pays tels que l'Argentine, le Brésil et l'Inde. Ils espèrent d'eux des mesures de désarmement douanier en échange de concessions dans des domaines tels que celui des produits agricoles. L'enjeu est notamment de briser le groupe dit « des 20 » ou « des 22 » qui a joué un rôle essentiel dans l'échec de la conférence de Cancun.

Les négociations portent, pour finir, sur le maintien en faveur des PED d'un traitement « spécial et différencié » de certains produits (restés de ce fait hors du régime général).

Services

En janvier 2000, des négociations sur l'AGCS se sont ouvertes avec pour objectif d'étendre le champ des services engagés sous les règles ultralibérales de l'OMC. Elles visent par ailleurs le renforcement des règles juridiques, par exemple à l'encontre des aides publiques ou subventions. En 2001 la conférence de Doha a précisé ces objectifs et a défini un calendrier.

A Cancun, en 2003, malgré l'échec de la conférence et l'annulation de fait du calendrier de Doha, quelques repères avaient été fixés. Ainsi, l'annexe C du communiqué final précisait que les Etats devront procéder à des offres d'une « qualité » élevée, y compris dans le « mode 4 » qui recouvre l'admission temporaire de professionnels de pays tiers chargés de fournir des services pendant une période de temps limitée (dans des conditions que l'Accord ne précise pas), une sorte de directive Bolkestein à l'échelle mondiale. L'Inde, en particulier, qui est en pointe dans le domaine de l'ingénierie informatique, insiste pour que le mode 4 soit étendu au maximum. Le communiqué de Cancun précisait aussi que les Etats devaient soumettre leurs offres de secteurs de services à libéraliser avant mai 2005.

Le projet d'offres définitives de l'UE concerne :

- Les services comptables, juridiques, environnementaux, informatiques, les services à l'ingénierie, les services de conseil en gestion (outre ceux déjà ouverts en 1994).
- Les transports, notamment les transports maritimes (collecte pour le fret maritime, libre circulation des conteneurs) ; les transports aériens (assistance en escale, gestion des aéroports).
- Les services financiers déjà libéralisés dans le cadre de l'UE en 1997.
- Le secteur des télécommunications, pour lequel l'UE propose aux opérateurs des pays tiers la garantie d'un accès intégral à son marché, tout en se préservant le droit de définir les obligations de service universel.
- Les services de poste et de messagerie. L'offre de l'UE recouvre les secteurs déjà ouverts dans le cadre du marché intérieur en 1997 : messagerie express, colis, lettres de plus de 350g.
- Les services professionnels. La libéralisation est étendue aux avocats, aux comptables et aux architectes, dans le respect des qualifications exigées par le droit communautaire. Pour les services informatiques : l'UE propose l'accès intégral à son marché. D'autres services aux entreprises comme l'emballage, l'édition et l'imprimerie sont offerts.
- Les services environnementaux. L'UE ouvre son marché, notamment pour les eaux usées et les réseaux d'assainissement.
- La distribution. L'offre européenne accorde aux non-résidents dans l'UE un traitement identique à celui octroyé aux ressortissants pour l'implantation de grandes surfaces.
- La construction. L'offre élimine certaines limitations d'accès au marché, comme la nationalité.
- Les services éducatifs, sanitaires et sociaux : les engagements de 1995 ne sont pas modifiés, et ouvrent à la concurrence internationale le secteur de la formation financé sur fonds privés.

Selon les termes du traité de Nice, le commissaire européen chargé du commerce ne peut engager les secteurs de l'éducation, de la culture, de la santé, des services sociaux, de audiovisuel qu'avec l'accord unanime des 25 pays membres. La défunte Constitution maintenait certes l'unanimité, mais l'assortissait de conditions très strictes : il appartenait à l'Etat qui en invoquait l'application d'en démontrer la nécessité (article III-315).

Les négociations AGCS sont loin d'avancer à la vitesse espérée. Seule une cinquantaine d'Etats avaient soumis des offres à la fin juin 2005. Le secrétariat de

1. NAMA, sigle anglais de *Non Agricultural Market Access*

VI^e CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE DE L'OMC

Les enjeux de Hongkong

L'OMC et les grands pays, Etats-Unis et UE en tête, considèrent ces offres comme très insuffisantes. Le Conseil général du commerce de juillet était censé faire le point sur la situation et tenter d'aplanir les difficultés. A charge pour le secrétariat d'accélérer le dépôt des offres.

L'Union européenne insiste pour que ces offres présentent une certaine « *qualité* ». Le Conseil européen, réuni le 16 juin 2005, a donné mandat au commissaire chargé du commerce, Peter Mandelson, pour proposer à l'OMC un système de *benchmarking* : chaque membre de l'OMC devrait offrir un minimum de secteurs clés, variant selon le niveau de développement. Il est à craindre que ce système entraîne l'UE à élargir ses propres offres, y compris au-delà des secteurs qu'elle a déjà libéralisés dans le cadre de son marché intérieur.

Hors négociations

Les négociations du cycle de Doha ne sont pas aujourd'hui le seul enjeu à l'OMC. Ainsi les Etats-Unis, l'Argentine et le Canada ont porté plainte contre l'Union européenne devant l'Organe de règlement des différends (ORD) de l'OMC, pour refus d'importer et de cultiver certaines plantes OGM. Une première décision est attendue en août ou septembre.

Pour finir, parallèlement aux accords de l'OMC, de nombreux accords bilatéraux et régionaux participent à la mise en place du tout libre-échange et du tout-marchand, et sont souvent plus contraignants pour les PED que les règles de l'OMC.

Quelles ripostes?

Des mobilisations seront organisées les jours précédant Hongkong et pendant la Conférence elle-même. Auparavant, il faut mentionner trois temps fort (*voir ci-après*). Les comités locaux d'Attac sont appelés à se mobiliser durant tout l'automne pour informer nos concitoyens et organiser des débats. Ils sont invités à participer à des collectifs unitaires de mobilisation, voire à en susciter la création.

Conseil des peuples du monde (27 au 30 juillet)

A l'occasion de la réunion du Conseil général de l'OMC, du 27 au 30 juillet, s'est tenu le Conseil des peuples du monde : contre-sommet de mouvements sociaux et d'ONG. Il a réuni un nombre important de militants du Sud comme du Nord, afin d'observer de près les négociations, de les influencer et de rendre visible la résistance.

Le Conseil général des peuples comportait :

- Un observatoire, surveillant les négociations, et où des représentants des ONG et des mouvements sociaux de tous les pays pouvaient rencontrer les délégués à l'OMC.

- Un espace ouvert pour des débats et discussions publiques, sur les politiques commerciales actuelles et à venir (du 27 au 30 juillet).

- Un festival, avec de la musique et des événements culturels pour le public large des estivants (27 au 30 juillet).

- Un espace de rencontres et un camping, avec la possibilité d'organiser des réunions, conférences de presse, etc.

Mobilisations en octobre

Toujours à Genève, mais ici en lien avec d'autres mobilisations dans le monde, à l'occasion de la tenue du Conseil général de l'OMC du 17 au 20 octobre, sont programmées :

- Une conférence internationale sur les 10 ans de l'OMC et ses conséquences.

- Une assemblée de mouvements sociaux.

- Une manifestation internationale.

Un mouvement de collectivités qui s'amplifie à l'échelle européenne

Environ 750 exécutifs locaux en France, ont déclaré leur territoire « zone non AGCS », dont 19 conseils régionaux, 19 conseils généraux et 19 conseils municipaux de villes préfectorales, soit des territoires regroupant environ 56 millions d'habitants sur une population française de 62 millions.

En Espagne, dernier en date, le gouvernement provincial de Grenade (850 000 hab.) vient de se déclarer son territoire « *territorio libre de agcs* ». En Italie, on trouve la province de Turin ; en Autriche plus de 150 villes, dont Vienne. Sans parler de la Belgique, avec les villes de Bruxelles et de Liège, ni du Royaume-Uni.

A ce jour, plus de 1 000 collectivités européennes ont décidé de se déclarer « zone hors AGCS ». Elles demandent toutes un moratoire, le temps de faire le bilan de l'AGCS et d'organiser un vrai débat citoyen. Elles exigent la transparence sur les négociations qui se font toujours dans les coulisses de l'OMC.

En décembre 2005, lors de la réunion de l'OMC à Hongkong, des engagements de libéralisation des services doivent être conclus. La pression sur les gouvernements de l'UE doit s'intensifier pour qu'ils modifient dans un sens positif le mandat du commissaire européen. Il est urgent que les prises de position de collectivités publiques se multiplient, et qu'elles débouchent sur des initiatives d'ampleur.

À l'heure où grandit l'exigence de reconnaître et de développer les biens et services publics mondiaux pour la satisfaction de besoins essentiels (santé, éducation, eau, énergie...), la Commission européenne entend multiplier les services livrés au libre jeu des marchés. À l'échelle locale, l'eau, La Poste, certains centres de

VI^e CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE DE L'OMC

Les enjeux de Hongkong

santé, la restauration collective, les bibliothèques, les cinémas et théâtres subventionnés, pour ne prendre que quelques exemples, pourraient ainsi être livrés à la concurrence...

Les collectivités locales, municipales, provinciales et régionales seraient contraintes de renoncer aux missions de service public qu'elles assument, tout en devant faire face au désastre social et humain que l'AGCS engendrerait.

Leur rôle doit, au contraire, être reconnu et garanti, tout comme doit être garantie la possibilité de libre coopération entre collectivités, sans obligation de recours à la concurrence. Il ne s'agit pas seulement de défendre le service public existant, mais aussi de l'étendre, de lui permettre d'innover, de se démocratiser pour répondre toujours mieux aux besoins fondamentaux de la population. Les collectivités « zone non AGCS » refusent que les prérogatives des collectivités locales soient amoindries au point de les rendre inutiles, remettant ainsi en cause l'un des piliers de la démocratie.

Le principe fondateur du service public, c'est l'égalité de toutes et de tous dans l'exercice d'un certain nombre de droits fondamentaux. Pour assurer l'effecti-

tivité de ces droits, les pouvoirs publics doivent disposer d'instruments qui ne soient pas limités par des considérations de rentabilité, mais qui uniquement guidés par le souci du service rendu, c'est-à-dire du droit effectivement exercé. Seuls les pouvoirs publics, issus du suffrage universel, peuvent prétendre représenter l'intérêt général et sont, dès lors, investis du devoir de le satisfaire. Le marché, exclusivement animé par la recherche de la rentabilité et du profit, en est incapable.

C'est pour contribuer à l'élaboration d'une alternative commune que des collectivités locales d'Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, France, Italie, Pologne, Royaume-Uni et Suisse, en collaboration avec des réseaux citoyens européens, organisent une Convention européenne, les 22 et 23 octobre, en collaboration avec la Ville de Liège qui la recevra.

Ce rassemblement sera l'occasion d'un échange d'expériences entre les participants et un tremplin pour la création d'un réseau permanent de promotion des services publics.

Renseignements :

Site Internet : www.agcs-gats-liege2005.net

Courriel : agcs-gats@ras.eu.org

PREMIÈRES EXIGENCES

Comme premières mesures, Attac demande :

- le refus de toute négociation qui étendrait les pouvoirs et domaines de compétence de l'OMC ;
- le respect systématique du principe de précaution en matière d'environnement, de santé publique et d'alimentation ;
- la subordination de l'OMC aux chartes internationales, telle la Déclaration universelle des droits de l'homme, et aux conventions internationales relatives aux questions sociales, sanitaires et environnementales ;
- le retrait du domaine de compétence de l'AGCS de ces secteurs essentiels ou biens communs que sont l'eau, la santé, l'éducation, la culture, l'audiovisuel, les services de communication, les transports, le logement, l'énergie ;
- le droit des pays à définir le périmètre de leurs services publics et de soustraire ceux-ci aux règles de la concurrence ;
- l'interdiction des brevets sur le vivant : plantes, animaux, micro-organismes et gènes ;
- l'accès effectif de l'ensemble de l'humanité aux médicaments contre, entre autres, le sida, la malaria et la tuberculose ;
- le droit des pays et des macro-régions à assurer leur souveraineté et leur sécurité alimentaires et à protéger leur agriculture paysanne.

Pour ce faire, Attac demande à l'Union européenne ou, à défaut, à la France, de convoquer une conférence internationale pour dresser un bilan des politiques de l'OMC depuis sa création. Cette conférence doit permettre des débats contradictoires et la participation des syndicats, des mouvements citoyens et des collectivités locales. Tant que cette évaluation n'est pas réalisée, toute négociation à l'OMC visant à davantage de libre-échange et de marchandisation doit être suspendue. Avec des centaines d'associations et de syndicats du monde entier, avec de nombreuses collectivités locales, Attac demande en particulier un moratoire sur l'AGCS.

À la suite de ce bilan, doivent s'ouvrir des négociations internationales en vue d'une profonde réforme des échanges internationaux. Cette réforme doit intégrer les exigences citées ci-dessus et s'inscrire dans une logique de coopération entre les pays et régions du monde, à l'opposé de la logique actuelle de concurrence à outrance qui empêche l'humanité de faire face aux périls sociaux et environnementaux.